

39 • Politique actuelle des pêches en matière de gestion des ressources pélagiques côtières au Maroc

ABDELOUAHED IDELHAJ

Chef de la Division Halieutique, Institut Scientifique des Pêches
Maritimes, 2 rue de Tiznit, Casablanca, Maroc.

A l'instar de nombreux pays de l'Afrique de l'ouest, les eaux maritimes du Maroc se caractérisent par une importante richesse biologique favorisée par l'existence de zones d'upwelling intense. De par cette richesse, les côtes marocaines ont constitué un important pôle attractif pour de nombreuses flottilles étrangères. En effet, l'exploitation des eaux marocaines, bien qu'elle soit restée artisanale, a connu à partir des années 1960 un développement considérable dû en particulier au renforcement des flottilles étrangères déjà existantes (Espagne, Portugal) et à l'arrivée d'autres flottilles plus puissantes (Europe de l'Est et Extrême-Orient). Il est vraisemblable que les effets de l'accroissement des pêches à l'époque (avant l'extension des eaux maritimes à 70 milles) ont été plus ou moins importants selon les ressources. Toutefois, des indices de perturbations de l'écosystème marin dans sa globalité ont été bien ressentis: disparition de certaines pêcheries (langoustes) et apparition d'autres (céphalopodes). Ces perturbations sont parfois difficiles à analyser dans leur globalité car les modifications climatiques qui ont caractérisé la région ces quinze dernières années peuvent également être à la base de certains bouleversements biologiques (cf. présent volume).

Au Maroc, la pêcherie pélagique côtière a subi d'importantes fluctuations dont les répercussions ont été plus ou moins désastreuses sur l'activité en mer elle-même, sur l'industrie de transformation et même sur l'économie régionale.

Il faut rappeler que les principaux ports traditionnels de pêche de sardine Safi et Essaouira, où étaient basées la quasi-totalité de la flottille et l'infrastructure de transformation, étaient les premiers à souffrir de la fluctuation des ressources.

Dans une telle situation, la recherche halieutique est restée le principal recours pour éclairer cette situation d'incertitude et pour apaiser le climat obscur qui règne sur le futur de la pêcherie.

En vérité, lors de périodes de crise, nombreux sont les conflits qui se sont manifestés entre l'administration et la profession et entre professionnels eux-mêmes. Ces périodes étaient également l'occasion d'une prise de conscience quant à l'aménagement de ces pêcheries.

Certes, au Maroc comme pour les autres pays de la côte ouest-africaine, la pêcherie pélagique a constitué depuis longtemps et continue encore d'être l'ossature de l'économie de la pêche, par la taille des investissements mis en oeuvre tant en mer qu'à terre, par le volume d'emploi qu'elle procure et par son rôle dans la nutrition de la population et sa contribution dans l'équilibre de la balance commerciale.

Parallèlement à son importance, cette pêcherie est également complexe en raison de l'importance et de la diversité des intérêts mis en jeu. Tout d'abord, il y a la ressource qui constitue une matière fluide et se caractérise par son instabilité biologique. Ceci se traduit d'une part par des migrations de plus ou moins grande envergure qui entraînent la ressource en dehors du rayon d'action des flottilles côtières, d'autre part par

des fluctuations des niveaux de biomasses se traduisant par des périodes d'abondance élevée et de périodes de faible production.

Outre l'impact des conditions climatiques, il est toutefois admis que ces fluctuations naturelles des stocks sont aggravées par la pêche qui accroît également le risque d'effondrement, surtout en période de faible abondance.

En second lieu, il y a toute l'industrie de valorisation qui dépend de la production de cette ressource mais dont la survie implique également celle de la flottille de pêche. Il s'avère donc assez complexe de vouloir dresser une planification rationnelle de cette pêcherie. Cependant, une gestion intégrant toutes les composantes de ce sous-secteur de la pêche (production, industries de conserves et de sous-produits ainsi que la consommation humaine) permettrait de préserver les intérêts des différents opérateurs et d'assurer la survie économique de la pêcherie sardinière dans son ensemble.

En l'état actuel, il se dégage que cette survie passe par une meilleure valorisation des débarquements plutôt que par un accroissement des moyens de captures.

ACTIONS DE L'ETAT EN MATIÈRE DE GESTION DES STOCKS INSTABLES

Devant la nécessité de sauvegarder la pêcherie sardinière marocaine, l'administration a pris différentes mesures intéressant la gestion du secteur dans son ensemble. L'analyse de ces actions doit prendre en considération les contextes tant national qu'international dont l'évolution est caractérisée ces dernières années par:

- une régression des prises de sardines dans la zone de pêche traditionnelle qui s'est traduite d'une part par un déséquilibre entre l'offre et la demande au niveau des industries de transformation et d'autre part par l'accroissement du volume des captures destinées en période de surplus aux sous-produits, aidée en cela par des défaillances des structures de stockage à terre et de conservation à bord;

- une concurrence galopante au niveau des marchés traditionnels du Maroc qui s'est aggravée par l'intégration de l'Espagne et du Portugal à la Communauté Européenne et par la politique protectionniste adoptée par cette dernière;

- une inadaptation technologique des industries marocaines de transformation limitant les possibilités de répondre à l'évolution et aux exigences des marchés intérieur et extérieur.

Face à cette situation de défi, le Ministère des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande a été amené à prendre différentes mesures de gestion au niveau de l'activité de la pêche et des industries de transformation en vue de répondre à trois principaux objectifs:

- restauration de la rentabilité de la pêche traditionnelle entre Safi et Sidi Ifni. Par un transfert d'une partie de la flottille de cette zone vers le secteur de Tan-Tan et par une meilleure valorisation de la production (conservation, congélation et promotion de la consommation intérieure) pouvant amortir les frais des équipements supplémentaires;

- préservation de la ressource d'un risque d'effondrement par un contrôle du niveau d'exploitation dans la zone sud (Tan Tan-Layoune);

- tirer le meilleur bénéfice des surplus épisodiques de production lorsqu'ils se présentent, par le développement d'une flottille d'une grande mobilité pouvant se déplacer d'une zone à l'autre et participer ainsi à l'exploitation des eaux au sud de Layoune où des indices de surplus se manifestent depuis 1983.